



HAL
open science

ILLOCUTOIRE OU PERLOCUTOIRE ?

Bruno Ambroise

► **To cite this version:**

Bruno Ambroise. ILLOCUTOIRE OU PERLOCUTOIRE?: Retour et détours sur une distinction fondatrice. 2014. halshs-01091859

HAL Id: halshs-01091859

<https://shs.hal.science/halshs-01091859>

Preprint submitted on 7 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ILLOCUTOIRE OU PERLOCUTOIRE ?
Retour et détours sur une distinction fondatrice

Paris, le 5/12/2014

« Je vous insulte ! ». Cet énoncé pourra vous surprendre – à juste titre. Austin le mentionne – de manière significative – comme un performatif qui n'existe pas (sans émettre d'avis définitif quant à l'impossibilité de son existence)¹. Plus précisément, il s'agirait d'un acte illocutoire qui n'a pas de procédure ou, mieux encore, d'un énoncé à visée illocutoire qui ne parvient pas à réaliser son but (illocutoire) apparent (insulter), parce que ses conditions de félicité ne sont pas définies. Mais il n'empêche que ce but précis peut être atteint, si par exemple, je vous qualifie de « moule à gaufre » dans un énoncé assertif de la forme « Vous êtes un concentré de moule à gaufre » ou si, de manière plus imagée encore, je vous crie « Coloquinte à la graisse de cornichon ! »². Je peux avoir réussi à vous insulter même si je n'ai pas utilisé une procédure qui *garantit* cet effet : en effet, vous pourriez plutôt être ravi-e de cette appellation, la trouver poétique, charmante ou tout simplement l'ignorer. Autrement dit, si cet énoncé a un effet, il ne l'obtient pas, semble-t-il, en raison de sa force intrinsèque, mais en raison de votre réaction psychologique à ce qu'il dit³. C'est bien là un effet *consécutif* à ma parole, et non pas l'action intrinsèque de celle-ci. Son action intrinsèque est seulement celle qui consiste à asserter un certain état vous concernant, ou à vous attribuer une propriété (éventuellement infamante, mais peu importe). Autrement dit, l'insulte semble être, pour reprendre les catégories austiniennes, l'effet de l'action perlocutoire, et non pas celui de l'action illocutoire, qui a pour effet propre (entre autres) la réalisation d'une assertion.

Or, tout lecteur d'Austin et des travaux qui, à sa suite, ont entrepris de clarifier ce qu'on appelle « acte de parole » le sait : il est difficile de saisir l'acte perlocutoire (et l'exemple de l'injure est précisément là pour l'illustrer). Acte qui, déjà chez Austin, est essentiellement défini par ses effets, il a tendance à être ignoré par la littérature sur les actes de parole, dans un geste qui reconduit son évanescence⁴. Parfois, pourtant, cette même littérature, surtout quand elle est d'origine grecienne, tend à confondre l'illocutoire avec le perlocutoire, ou à définir l'un par des

1. Voir J.L. Austin, *How To Do Things With Words*, 2nd Ed. : Cambridge, Mass., Harvard University Press, p. 31, 68. (Désormais cité *HTD* ; il ne sera pas toujours fait référence à la traduction française de la 1^{ère} édition : *Quand dire c'est faire*, Paris : Seuil, 1970, qui est généralement fidèle dans son inventivité, mais qui ne comprend pas certains éléments figurant dans la seconde édition).

2. Exemples bien connus d'insultes prononcées par le Capitaine Haddock dans les albums de la série *Tintin* de Hergé.

3. Pour une analyse des insultes en ces termes, voir J. Butler, *Excitable Speech*, London : Routledge, 1997.

4. Dans toute la littérature (imposante) sur les actes de parole, les textes consacrés à l'acte perlocutoire sont très rares.

aspects de l'autre. Mais, bien sûr, c'est souvent là oblitérer des aspects décisifs de l'illocutoire et passer à côté de ce qu'il permet de saisir. Car la distinction ne vaut que parce qu'elle permet de souligner la spécificité propre de chaque catégorie et notamment de l'illocutoire : il n'y a pas de concept d'acte de parole qui vaille si l'illocutoire est confondu, peu ou prou, avec le perlocutoire, ou si on ne parvient pas à distinguer ce dernier du premier. C'est pourquoi il nous semble intéressant de revenir sur la distinction qu'établit Austin, afin de mieux saisir, d'une part, les aspects différenciés de l'efficacité du langage qu'ils permettent d'identifier et, d'autre part et en conséquence, de voir le type d'analyse qu'ils permettent d'offrir du fonctionnement courant du langage. Bref, ce retour critique sur cette distinction entend proposer un cadre nous permettant d'en évaluer la pertinence.

Pour mieux y procéder, nous proposerons de comparer les deux types d'actes tels qu'Austin en dresse le tableau. Cette comparaison nous permettra de mieux comprendre les critères qui distinguent chacun des types d'actes, mais aussi le caractère parfois poreux, voire flou, de la frontière. Nous analyserons alors quelques exemples nous permettant d'examiner la fécondité heuristique des deux concepts, en voyant s'il n'est pas possible d'envisager le passage de la catégorie de l'illocutoire à la catégorie du perlocutoire – et vice-versa. Enfin, pour rendre compte de ces passages clandestins, nous avancerons l'hypothèse que la distinction illocutoire/perlocutoire ne vise pas à identifier une partition statique des effets du langage, mais peut admettre des effets respectifs qui, selon leur histoire, leur devenir, se retrouvent de l'un ou l'autre côté de la barrière. Nous avancerons donc une hypothèse historiciste nous permettant de considérer que les effets perlocutoires – du moins certains – peuvent tout à fait devenir, dans une certaine mesure, des effets illocutoires.

1. Actes illocutoire et perlocutoire : quelle action, quels effets ?

Qu'entend-on donc par ces deux termes ? Que qualifient-ils selon Austin ? Il s'agit de deux modalités de l'action, et plus exactement de l'action accomplie par la parole. On sait qu'Austin en thématise trois (tout en mentionnant de nombreuses autres façons de faire des choses avec le langage) pour mieux rendre compte de l'efficacité performative : l'acte locutoire, l'acte illocutoire et l'acte perlocutoire. Le premier n'est pas forcément très clair, mais nous considérerons provisoirement qu'il consiste à dire quelque chose de signifiant dans un certain usage du langage (*pour dire quelque chose*, précisément). Identifions et distinguons maintenant les

deux autres sous plusieurs aspects⁵. (Je précise que je ne distingue pas, parmi ces aspects, ceux qui, chez Austin, sont des symptômes permettant de repérer les deux types et ceux qui tiennent lieu de quasi-critères. Par contre, je les distinguerai ici en recourant exclusivement aux textes d'Austin.)

- i. Tout d'abord (chez Austin mais aussi à première vue), l'acte illocutoire est l'acte réalisé *en disant* quelque chose (*in saying something*) – ce qui le distingue de l'acte perlocutoire, qui est l'acte réalisé *par le fait* de dire quelque chose (*by saying something*). Je baptise un bateau *en disant* « Je baptise ce bateau le Queen Elizabeth » ; mais je vous *irrite par le* (ou *du*) fait de le baptiser ainsi. Austin veut déjà souligner que l'acte illocutoire est réalisé dans l'énonciation elle-même⁶, alors que l'acte perlocutoire est bien un acte réalisé au moyen du langage, mais dont le mode de réalisation, dans la façon dont il prend effet, se situe au-delà (ou en tout cas, dans un au-delà plus lointain).
- ii. Cette première distinction en indique une autre, qui tient aux effets obtenus par chaque acte (car un acte se caractérise notamment par ce qu'il fait/accomplit) : le caractère qu'on peut dire « interne » de l'effet obtenu par l'acte illocutoire, au contraire du caractère externe de l'effet obtenu par l'acte perlocutoire. En effet, si je promets, l'effet illocutoire de la promesse, qui réside dans la promesse faite (ou dans l'engagement pris), se distingue de l'effet perlocutoire qui n'est pas nécessaire à la réalisation de la promesse comme telle (même s'il résulte bien de la promesse faite) : par exemple, le soulagement de savoir que j'ai promis de nourrir le chat, s'il est bien l'effet de ma promesse, n'est pas nécessaire à la bonne réalisation de celle-ci, contrairement à l'engagement pris qui résulte directement de la bonne réalisation de ma promesse et qui est même un signe, un symptôme de sa réalisation. L'effet illocutoire est donc interne à l'acte illocutoire alors que l'effet perlocutoire est externe en ce sens qu'il peut très bien ne pas advenir (même comme effet de l'acte perlocutoire : je peux vouloir faire une promesse pour rassurer ma compagne et pourtant promettre tout en échouant à rassurer ma compagne).

5. Dès lors, l'ordre dans lequel ils sont mentionnés ici, qui suit une certaine logique, n'est pas nécessairement celui dans lequel Austin les présente dans *HTD*. Mais on sait que Austin variait et adopte par exemple un ordre d'exposition différent dans « Performative Utterances » ou dans « Performatif/constatif ».

6. Ce qui se note dans le caractère circulaire, ou tautologique, de l'explication de l'acte illocutoire : promettre, c'est réussir à promettre. Pour le dire autrement : l'exécution de l'acte est la mise en œuvre de sa définition.

- iii. En conséquence, on le voit, ce qui distingue l'acte illocutoire de l'acte perlocutoire, c'est la nécessité de ses effets : l'effet de l'acte illocutoire doit nécessairement advenir pour que l'énoncé soit réussi et se qualifie donc comme acte. Si je ne réussis pas à promettre (à m'engager) en disant « Je promets de nourrir le chat », alors je n'ai pas promis. Mais si je ne réussis pas à rassurer ma compagne en disant cela, alors je peux avoir néanmoins promis – et je peux même avoir entraîné un autre effet perlocutoire. Autrement dit, il y a une nécessité interne propre à la définition de l'action illocutoire qui n'existe pas dans le cas de l'action perlocutoire, dont la réussite est (et *peut* être) beaucoup plus contingente.
- iv. Cette nécessité tient au caractère défini de l'effet illocutoire propre à chaque action illocutoire : promettre, c'est obtenir (illocutoirement) un engagement ; ordonner, c'est réussir (illocutoirement) à donner un ordre ; baptiser, c'est réussir (illocutoirement) à donner un nom ; etc. Et ce n'est rien d'autre – ou plus exactement : aucun autre effet n'est admis comme réussite de l'acte. Ce n'est pas le cas, selon Austin, pour l'acte perlocutoire : celui-ci peut avoir des effets indéfinis et relativement indéterminés. D'une part, parce qu'un acte perlocutoire peut avoir une multitude d'effets ; d'autre part, parce que les effets obtenus peuvent très bien ne pas être ceux attendus ou espérés. Ainsi, je peux, en promettant de nourrir le chat, effrayer ma compagne, la faire pleurer, la conduire à demander aux voisins de bien vouloir venir surveiller notre chat, la pousser à se fâcher avec eux car elle vient de les surprendre en position délicate, ... et, à terme, la pousser à vouloir déménager dans un endroit où le chat se nourrira tout seul. Bref, un acte de parole donné peut avoir de multiples effets perlocutoires admissibles⁷, mais un seul effet illocutoire. Pour le dire autrement, l'acte illocutoire sous-détermine l'acte perlocutoire.
- v. Cette distinction tient à l'existence de règles définissant l'acte illocutoire et ses effets : il s'agit des conditions de félicité dégagées par Austin pour les « performatifs » (*HTD*, Leçon 2⁸). A chaque acte illocutoire correspond une

7. Voir *HTD*, p. 107.

8. Voir *HTD*, pp. 14-15. Nous considérons ici comme réglée la question d'interprétation consistant à déterminer si ce qui vaut pour les performatifs vaut pour les actes de parole et, si tel est le cas, pour laquelle de ses dimensions. Nous avons montré dans notre thèse qu'Austin réinterprétait spécifiquement les actes illocutoires en fonction de ces règles ; c'est par ailleurs une idée que défend M. Sbisà, l'éditrice d'Austin, in « Locution, Illocution, Perlocution », in M. Sbisà & K. Turner, Eds., *Pragmatics of Speech Actions*, Berlin : De Gruyter Mouton, 2013, pp. 25-75. En règle générale, nous sommes d'accord

procédure spécifique⁹ qui associe à un type d'énoncé donné, visant à réaliser une certaine action ou à être doté d'une certaine efficacité, un type d'effet particulier : faire une promesse, par exemple, c'est procéder à une énonciation d'un type particulier selon une certaine procédure qui garantit que, si elle est menée à terme, un effet spécifique soit obtenu, en l'occurrence un engagement de faire ce qui a été promis – lequel effet ne peut pas être obtenu par la procédure correspondant à un autre type d'acte illocutoire (par exemple, le baptême), qui elle-même donnera un autre type d'effet. Autrement dit, les effets illocutoires sont (relativement¹⁰) exclusifs (dans la gamme des effets illocutoires). Ce n'est pas le cas des effets perlocutoires¹¹ : d'une part, on l'a vu, ils peuvent être multiples (simultanément) ; d'autre part, il n'existe aucune procédure stricte permettant de les obtenir – ils ne sont pas régulés : il n'y a pas de règles permettant à coup sûr d'obtenir l'agacement de ma compagne (quoique...), sa colère, son inquiétude, etc.

vi. Cette opposition entre le caractère (relativement) régulé de l'acte illocutoire et le caractère (relativement) aléatoire de l'acte perlocutoire tient en fait à l'élément central repéré par Austin dans le cas de l'acte illocutoire : celui-ci est « conventionnel »¹². Qu'entendre par là ? Au moins 2 choses – et en fait 3.

vi.a. Tout d'abord l'acte illocutoire nécessite une procédure conventionnellement définie pour l'instituer¹³. Pour le dire autrement, l'acte illocutoire n'est pas naturel : il est artificiel en ce qu'il a fallu que des règles communes soient établies pour qu'il en vienne à exister dans une communauté donnée. Un indice en est notamment la possibilité, pour un acte illocutoire, de formuler (ou d'inventer) un énoncé performatif correspondant, c'est-à-dire une formule conventionnelle servant à « indiquer » son efficacité illocutoire. L'acte illocutoire est donc conventionnel et, en ce sens, historique (il aurait pu ne pas être et il peut disparaître). Par contraste, peut-on supposer, l'acte perlocutoire est « naturel » - dans un sens spécifique, qui renvoie à la naturalité des réactions humaines étudiées par Aristote dans la *Rhétorique*¹⁴. C'est le

avec les points d'exégèse défendus par M. Sbisà dans ses travaux.

9. Ici, « procédure » est pris dans un sens large qui comprend l'ensemble des conditions avancées par Austin et pas seulement la condition A.1 sur laquelle nous allons revenir.

10. Le caractère relatif de cette exclusivité tient à la plus ou moins grande décision de la procédure utilisée, ce qui autorise, comme le remarque Austin à la fin de *HTD*, des chevauchements et des recoupements dans les actes et les effets illocutoires.

11. Pour plus de détail, voir M. Furberg, *Saying and Meaning*, Oxford : Basil Blackwell, 1971, p. 109.

12. *HTD*, p. 103.

13. *HTD*., p. 14, condition A.1.

14. Problématique également reprise par E. Anscombe dans *Intention*, puis par S. Cavell dans son fameux article « *Passionate Utterances* » - on y reviendra.

produit d'une convention¹⁵ que l'énoncé « Je promets de nourrir le chat », fait dans certaines circonstances et sous certaines conditions, me fasse prendre un engagement ; mais ce n'est pas le produit d'une convention que mon énoncé fasse s'inquiéter ma compagne : cela tient plus à sa façon propre de réagir à mes engagements, c'est-à-dire à sa *psychologie*¹⁶. Ce n'est pas par convention qu'elle s'inquiète quand je promets : il m'arrive de promettre sans que je réussisse à l'inquiéter.

vi.b. Deuxième point tenant à la conventionnalité : l'effet produit est d'ordre conventionnel. Ce point, souvent oublié, est central : l'acte illocutoire produit un certain effet dont la teneur est conventionnelle. Peu importe la façon dont on le comprend ici¹⁷, ce qui est central est que l'acte illocutoire produit quelque chose de nouveau dans le monde, dont la réalité est conventionnelle et ne peut pas être créée de manière naturelle¹⁸. L'exemple le plus probant, donné par Austin, est celui du baptême : lorsque je baptise ce bateau le *Queen Elizabeth*, cet acte a pour effet (conventionnel) que le bateau s'appelle désormais le *Queen Elizabeth*. Pour Austin, tout acte illocutoire, dès lors qu'il est réussi, doit produire ce type d'effet conventionnel (y compris les assertions). Par contraste, l'acte perlocutoire produit des effets qu'on peut là encore appeler « naturels » en ce qu'ils n'ont pas besoin d'une procédure artificielle pour advenir : je peux effrayer ma compagne de multiples manières, sans même avoir besoin d'utiliser la parole. L'effet alors produit peut se produire sans recourir à aucun artifice conventionnel. En un sens, l'effet perlocutoire existe indépendamment de toute convention.

vi.c. Troisième et dernier élément conventionnel, qui peut se lire comme une conséquence des deux premiers : l'acte illocutoire nécessite d'être compris comme l'acte intentionnel qu'il est pour prendre effet – le fameux et intraduisible « *securing of uptake* »¹⁹. On peut dire que l'acte illocutoire doit être reconnu²⁰ comme tel pour réussir. En effet, je ne parviens à promettre que si la personne à qui je m'adresse reconnaît que je fais une promesse, c'est-à-dire considère que j'utilise correctement, dans les bonnes circonstances, etc., la procédure pour faire une

15. Et non pas de sa simple « signification » (*meaning*), aussi conventionnellement puisse-t-on la comprendre.

16. *HTD*, p. 101 : « Saying something will often, or even normally, produce certain consequential effects upon the feeling, thoughts or actions of the audience, or of the speaker, or of other persons ».

17. Pour plus de détails, voir M. Sbisà, « Locution, Illocution, Perlocution », art. cit. ; et E. von Savigny, *The Social Foundations of Meaning*, Berlin : Springer, 1988.

18. Voir *HTD*, p. 117 : « 'The illocutionary act 'takes effect' in certain ways, as distinguished from producing consequences in the sense of bringing about states of affairs in the 'normal' way, i.e. changes in the natural course of events ».

19. *HTD*, p. 117.

20. En un sens qui ne réduit pas la « reconnaissance » à une « compréhension » (sémantique) de ce qui est dit : il s'agit ici de la reconnaissance du bon usage d'une procédure conventionnelle linguistique, et donc du bon emploi des mots, mais pas de leur bon usage signifiant.

promesse²¹. Ce n'est pas le cas pour l'acte perlocutoire : à supposer que je veuille l'effrayer en lui faisant une promesse, ma compagne n'a pas à reconnaître que j'utilise les mots dans cet objectif pour être effrayée. Je l'effraie pour d'autres raisons. Et ma compagne peut d'ailleurs très bien reconnaître/comprendre que j'utilise cette procédure pour l'effrayer (donc dans le but perlocutoire de l'effrayer) et ne pas être effrayée (elle s'y emploiera même !). Autrement dit, la reconnaissance de l'acte perlocutoire n'est pas une condition pour obtenir la réalisation de l'effet perlocutoire. (Pourtant, autre chose se joue ici, dans cet espace interactionnel de l'action perlocutoire, que l'on verra plus tard²²)

On comprend donc bien que l'acte illocutoire et l'acte perlocutoire se distinguent très fortement sous l'ordre de la conventionnalité.

- vii. Il reste (au moins) un dernier point qui les distingue : l'effet perlocutoire peut ne pas être obtenu de manière intentionnelle (il peut ne pas être voulu), alors qu'il est nécessaire que la personne qui réalise l'acte illocutoire ait (au moins) l'intention que l'effet correspondant à la procédure se produise (sans qu'il s'agisse par là d'attribuer un rôle causal aux intentions, ni de dire qu'elle veut nécessairement produire cet acte).

Bref, il semble bien que les deux types d'actes puissent s'identifier de manière distincte, même si Austin offre surtout une caractérisation négative de l'acte perlocutoire : celui-ci est souvent ce que n'est pas l'acte illocutoire. Il ne lui reste pas moins lié, comme le produit de son usage : l'acte perlocutoire est un acte réalisé au moyen de l'acte illocutoire – et donc au moyen du langage. A ce titre, il est bien un acte de langage. Et il est bien un acte accompli par le locuteur, car, même si les effets obtenus ne sont pas toujours ceux qu'il veut, il est bel et bien responsable de ceux-ci. C'est bien lui qui les produit, même si c'est in-intentionnellement²³.

Mais la distinction ainsi établie par Austin tient-elle réellement ? C'est ce que l'on va examiner au moyen d'un ou deux exemples « limites » (et parfois envisagés par Austin lui-même)²⁴.

21. C'est ici que peuvent prendre place toutes les considérations tenant au pouvoir respectif du locuteur et de l'interlocuteur. Voir P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Seuil, 2001.

22. C'est l'idée avancée par S. Cavell que tout n'est pas permis dans une relation de ce type.

23. Sur la caractérisation austinienne de l'action comme imputabilité de responsabilité, voir J.L. Austin, « A Plea For Excuses ».

24. On trouvera d'autres exemples problématiques, propres à des siècles plus anciens, dans les travaux d'Irène Rosier ; voir notamment I. Rosier-Catach, « Regards croisés sur le pouvoir des mots au Moyen-Âge », in N. Bériou, J.-P. Boudet & I. Rosier-Catach, éd., *Le pouvoir des mots au Moyen-Âge*, Turnhout : Brepols, 2014, pp. 511-585.

2. L'injure, le compliment et la déclaration d'amour : à la frontière de l'illocutoire et du perlocutoire.

Premier exemple nous permettant d'explorer les frontières de cette distinction, exemple qui était déjà mentionné par Austin et qui est désormais « à la mode » en pragmatique, celui de l'injure²⁵. Comme nous l'avons annoncé, un énoncé insultant semble avoir un effet qui pourrait le rapprocher des « performatifs », le rapprochement étant opéré par Austin lui-même²⁶. Insulter quelqu'un, si cela réussit, c'est bien produire un effet insultant *en disant* quelque chose. Le problème est que, comme le dit Austin, il n'existe pas de formule performative permettant la réalisation de l'insulte : de multiples formules, peu ritualisées, peuvent insulter. Plus gênant, une formule qui ne comporte pas nécessairement d'éléments insultants peut insulter : « moule à gaufre ». Autrement dit, il ne semble pas y avoir de procédure conventionnelle garantissant dans ce cas la réalisation d'un effet donné : il n'existe pas de rituel me garantissant que, si je respecte certaines conditions, la personne à laquelle je m'adresse sera insultée (notamment parce que cela dépend du fait qu'elle se sente insultée). Bien sûr, il est *probable* que *dans certaines circonstances*, l'énonciation de *certains termes* produise cet effet (« abruti »). Mais, d'une part, ces termes le produiront en fonction de leur signification, c'est-à-dire en fonction de la compréhension qu'ils sont susceptibles d'admettre - non pas donc en fonction de règles conventionnelles produisant un effet conventionnel. D'autre part, l'effet produit le sera en fonction de la *psychologie* de l'interlocuteur : il dépend en ce sens, presque totalement, de l'état de la personne à qui je m'adresse que celle-ci se considère comme insultée. L'effet insultant ne semble donc pas être le produit interne d'une procédure conventionnelle donnée. Pour le dire autrement, l'effet insultant de l'insulte ne dépend pas de la procédure mais de la personne à qui je m'adresse – et l'on peut très bien imaginer des personnes qui ne se sentent jamais insultées (que ce soit par manque de sensibilité ou d'imagination, peu importe). Il semble donc bien que l'on ait plutôt affaire dans ce cas à un acte perlocutoire.

Or Austin n'est vraiment pas clair à cet égard et, on l'a dit, hésite à classer l'injure parmi les performatifs et donc parmi les actes illocutoires – et cela peut-être pour une bonne raison. Austin hésite en effet quant à la raison pour laquelle il n'existe pas de formule performative dans le cas de l'insulte²⁷ : il nous dit que l'explicitation de l'effet pourrait annuler, ou du moins empêcher, sa bonne réalisation – comme une promesse de vous battre n'aurait pas pour effet

25. Ou de l'insulte : je ne distinguerai pas ici les deux termes.

26. *HTD*, p. 65-66.

27. Austin admet tout à fait qu'un énoncé puisse avoir un effet performatif sans qu'il n'existe pour autant une formule performative correspondante : « Taïaut ! », « tope-là ! » et autres interjections.

d'entraîner l'attente que l'action promise soit produite. Une formule performative du type « Je vous insulte » nous semblerait ainsi *bizarre*, voire inopérante, parce qu'elle annoncerait quelque chose qui n'est pas souhaitable – et qu'il paraît donc surprenant, nous dit Austin, qu'on ait jamais accepté une telle procédure (*HTD*, p. 30-31). Pourtant, si l'on peut avancer des raisons civilisationnelles/anthropologiques, il ne s'agit pas là d'une raison logique – et Austin avance bien cette idée qu'« insulter est une procédure conventionnelle » (*HTD*, p. 31). Il donne même un exemple avéré de formule performative garantissant un effet illocutoire insultant :

[...] à l'époque où le duel entre étudiants était florissant en Allemagne, les membres d'un club avaient coutume de défiler devant les membres du club rival, puis, lorsque les deux clubs se faisaient face, chacun des membres du premier disait très poliment à un adversaire désigné dans le second : « Beleidigung », ce qui signifie « je vous insulte »²⁸.

L'idée d'Austin semble bien être que les membres du club rival se considéraient alors comme « insultés » et tenus de répondre à celle-ci. Un effet de type illocutoire s'apparentant à l'offense semblait bien être produit par cet énoncé. Autrement dit, il *a pu* exister une procédure conventionnelle garantissant l'obtention de l'effet insultant dans certaines circonstances ; en ce sens, l'effet insultant a pu être obtenu de manière illocutoire, au moyen même d'une formule performative dont la bonne exécution correspondait à la réalisation d'un acte, obtenu par la reconnaissance de la bonne exécution de la procédure. *Cela suppose alors que l'effet insultant ait pu ne pas être (seulement) psychologique, mais bien le produit conventionnel d'un rituel*, qui advenait de par l'exécution même du rituel et non pas indépendamment.

Qu'en est-il alors du type d'énoncés qu'on pourrait dire « inverse » : le compliment ? Là encore, un compliment est généralement utilisé dans le but de produire un certain effet sur le locuteur : lui faire plaisir, le *contenter*. Or, là encore, il ne semble pas qu'on puisse contenter quelqu'un d'autre autrement que par des moyens « naturels » (au sens aristotélicien), c'est-à-dire, en l'occurrence, psychologiques : pour faire plaisir à quelqu'un au moyen de la parole, il faut réussir à l'influencer, ou à plaire à sa psychologie – ce qui reste particulièrement contingent. Je n'ai, semble-t-il, pas de moyen strictement conventionnels me garantissant que ce que je *dis* à une personne produira comme effet un contentement chez celle-ci. A ce titre, le contentement produit par le compliment pourrait sembler être un effet perlocutoire : il se trouve que mon énoncé produit un contentement qui peut très bien ne pas advenir, aussi laudatifs soient les termes que j'emploie. (Pour la simple et bonne raison, là encore, que le caractère laudatif des

28. *HTD*, p. 31, note 2 ; trad. fr., p. 61.

termes nécessite d'être compris sémantiquement et que rien ne peut empêcher que, pour des raisons individuelles, psychologiques, l'on prenne mal des choses plaisantes.²⁹⁾

Pourtant, nous trouvons bien des formules, utilisant par exemple les verbes « louer » ou « complimenter », qui semblent fonctionner à la manière de performatifs, c'est-à-dire dont l'effet laudateur semble être produit par l'énonciation elle-même (dans les bonnes circonstances). Pensons par exemple à la formule « Je vous fais tous mes compliments », dont l'objet illocutoire n'est très certainement pas de décrire le fait que je vous adresse mes compliments, mais bien de complimenter. Austin considère ainsi, dans la liste qu'il établit à la fin de *HTD*³⁰, que les verbes « louer, complimenter, congratuler, féliciter » (auxquels on peut peut-être ajouter « célébrer », « honorer ») sont des verbes réalisant une action illocutoire – l'explicitant même dans certains usages – et que l'expression « porter un toast » ou « bénir » peuvent également le faire. Austin précise qu'il s'agit à chaque fois de verbes appartenant à la catégorie des « comportatifs ». Qu'entendre par là ? Voici la qualification très sommaire qu'en donne Austin :

Les comportatifs incluent l'idée d'une réaction à la conduite et au sort d'autrui, l'idée d'attitude et de manifestation d'attitude à l'égard de la conduite antérieure ou imminente de quelqu'un. [...]
Le comportatifs, déjà sujets aux échecs habituels, peuvent être de surcroît marqués d'insincérité³¹.

Il s'agit donc d'acte liés à l'expression de sentiments ou d'attitudes mais qui ne s'y réduisent pas : accomplir ces actes, c'est *ipso facto* « exprimer » ces sentiments avec des engagements particuliers. Bien sûr, ils peuvent être insincères, mais cela ne les rend pas nécessairement vides (« void ») : ils n'en accomplissent pas moins quelque chose. Quand je félicite quelqu'un, que je sois sincère ou pas, je rends public mon agrément et, pour reprendre une métaphore à J. McDowell, je prends au moins, du point de vue illocutoire, position dans « l'espace des comportements » possibles à son égard. Je *marque* mon admiration et ceci n'est pas rien : on peut m'en tenir comptable. Autrement dit, je commets bel et bien un acte illocutoire en ce que je fais advenir un certain état (ma position par rapport à la personne louée) dont je suis tenu pour responsable (je ne suis pas obligé de prendre position).

On dira alors peut-être que le propre de l'effet de contentement est de dépendre uniquement de la personne à laquelle on cherche à plaire – et qu'à ce titre, l'effet reste encore

29. Voir B. Ambroise, *Les pouvoirs du langage : la contribution de J.L. Austin à une théorie contextualiste des actes de parole*, Thèse de doctorat en philosophie de l'Université Paris X – Nanterre, 2005, pp. ??? ; voir également M. Sbisà, « Illocutionary Force and Degrees of Strength in Language Use », *Journal of Pragmatics*, 33, 2001, pp. 1791-1814.

30. Voir *HTD*, pp. 160-161 ; trad. fr. p. 161.

31. *Ibid.* Remarquons que l'explication qu'Austin en donne est la plus sommaire de toutes les catégories examinées.

perlocutoire. Mais est-ce bien certain ? Est-on libre de réagir librement à un compliment, à des félicitations ? Peut-on tout simplement les ignorer, ou même y réagir négativement ? Probablement pas – ou cela serait très malvenu. Une analyse prolongeant celle de S. Cavell pourrait sûrement y voir la régulation grammaticale de nos réactions humaines aux énoncés passionnés³². Mais nous souhaiterions aller plus loin et avancer l'idée – que nous pensons assez fidèle à Austin – d'une régulation proprement conventionnelle de ces réactions. S'agit-il encore de réactions purement émotives ? Peut-être pas, mais il n'est pas besoin de rappeler le travail de M. Mauss sur les techniques du corps et les émotions³³ pour comprendre que nos façons émotives de réagir peuvent très bien être régulées par des conventions sociales. Peut-être ces règles sont-elles liées à la politesse qui a cours dans nos sociétés, mais elles n'en restent pas moins déterminantes pour la façon dont nous réagissons à un énoncé qui complimente. En dehors des réactions purement émotives (rougissement, bégaiement ou, au contraire, orgueil, assurance, etc.), le compliment (en tant que terme générique) produit donc également des manières conventionnelles d'y répondre, qui attestent qu'un effet de type illocutoire a bien été produit. A l'énoncé « Félicitations ! », prononcé dans les circonstances adéquates (et peut-être même sincère), la réponse appropriée est « merci », « de rien », par laquelle est précisément marqué-e (plus *qu'exprimée*) un contentement ou une satisfaction. Cette marque de contentement peut bien être considéré comme l'effet conventionnel d'un acte illocutoire, plutôt que comme l'expression d'une réaction naturelle produite par un acte perlocutoire (une preuve en étant qu'elle peut très bien, là encore, ne correspondre à rien de vécu).

Passons maintenant à la déclaration d'amour, exemple typique d'énoncé dont l'efficacité propre se situe à la frontière de l'illocutoire et du perlocutoire. On pourrait penser que le propre de la déclaration d'amour (« Je t'aime ») est d'être un énoncé descriptif, décrivant un sentiment : l'amour éprouvé par le déclarant à l'égard de celle/celui auquel il s'adresse. Il aurait donc une efficacité illocutoire descriptive (ou « déclarative »), accompagnée le cas échéant d'un effet perlocutoire (positif ou négatif) tenant dans la réaction (émotive, psychologique) de la personne à laquelle il est adressé. Un « Je t'aime » peut ainsi donner lieu à du contentement, de l'embarras, de la déception, etc. - toutes réactions admissibles, qui tiennent à l'état d'esprit du destinataire et dont on peut essayer de dresser la « logique » à la manière de S. Cavell dans « Performative and

32. Voir S. Cavell, « Performative and Passionate Utterance », in *Philosophy The Day After Tomorrow*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 2006, pp. 155-191.

33. M. Mauss, « Les techniques du corps », (1934) in *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF, 1950, pp. 365-386 ; et « L'expression obligatoire des sentiments » (1921), in *Essais de sociologie*, Paris : Seuil, 1992, pp. 81-88.

Passionate Utterance ».

Pourtant, se multiplient depuis R. Barthes les études tendant à montrer que l'aveu amoureux, en tant que déclaration, fonctionne comme un performatif et a donc un effet illocutoire propre qui ne se réduirait pas aux effets des actes verdictifs³⁴. J. Searle avait déjà fait de la « déclaration » un acte illocutoire spécifique – mais l'exemple était alors la déclaration de guerre, au moyen de laquelle la guerre est déclarée³⁵. Or ce qui vaut pour la guerre ne semble pas valoir pour l'amour : déclarer la guerre, c'est *ipso facto* être en guerre ; déclarer son amour n'entraîne pas l'état amoureux (même s'il est généralement présupposé). Le sentiment ou l'état amoureux semble pouvoir exister indépendamment de la formule qui le déclare. Or, cette indépendance était un des critères donnés par Austin pour identifier une réalité non-performative (et donc non-conventionnelle).

Que faut-il donc comprendre ? En fait, on pourrait, en reprenant les catégories austinienne, considérer que la déclaration d'amour relève plutôt des « promissifs » qui visent, selon Austin, « à engager celui qui parle à adopter une certaine conduite » tout en opérant un « glissement vers les “descriptifs” »³⁶. L'idée d'Austin est que, par ce type d'énoncé, je prends un engagement spécifique, dont on me tiendra responsable. Ainsi, déclarer son amour, ce ne serait pas seulement, dans ce cadre, décrire un état de ma personne – qui peut toujours être transitoire –, ce serait aussi, via cet aveu, s'engager d'une manière très spécifique à l'égard de la personne aimée³⁷. La déclaration serait donc plus qu'une simple publicité des sentiments éprouvés – plutôt un geste d'assomption de ceux-ci. Bien sûr, la réaction émotive du destinataire de la déclaration reste bien l'effet perlocutoire (et aléatoire) de la cet acte de parole – et peut alors être analysé selon la logique du perlocutoire développée par Cavell. Mais s'ajouterait à cet effet perlocutoire un effet illocutoire (logiquement antérieur) qui consisterait à prendre une forme d'engagement particulier à l'égard de la personne (« *to indulge in it* », comme dit Austin à propos du mariage)³⁸ – d'où parfois le sentiment de gêne éprouvé face à la déclaration. On peut même

34. Depuis le plus connu, le texte de R. Barthes, *Fragment d'un discours amoureux*, Paris : Seuil, 1977, jusqu'aux textes plus récents suivants : J. Butler, « Response : Performative Reflections on Love and Commitment », *Women's Study Quarterly*, Vol. 39, No. 1 & 2, 2011, pp. 236-239 ; C. Kronqvist, « The Promise That Love Will Last », *Inquiry*, Vol. 54, No. 6, 2011, pp. 650-668 ; C. Kerbrat-Orrecchioni, « La déclaration d'amour comme acte de langage » (1998), manuscrit inédit.

35. J. R. Searle, *Speech Acts*, Cambridge, Mass. : Cambridge University Press, 1969, pp.

36. *HTD*, p. 156 ; trad. fr., p. 159.

37. C'est la position défendue par J. F. M. Hunter, dans *Wittgenstein: On Words as Instruments Lessons in Philosophical Psychology*, Rowman and Littlefield Publishers, 1991.

38. Il est tout à fait possible que cet engagement pris par la déclaration d'amour tienne à la société judéo-chrétienne à laquelle nous appartenons. C'est ce que soutient en filigrane J. M. Hunter. Mais nous ne voyons pas de raisons de principe de distinguer l'efficacité illocutoire des déterminations socio-culturelles propre à une communauté : nous admettons tout à fait que ce type d'effet illocutoire vaut pour une culture donnée et pas nécessairement pour une autre.

aller plus loin, selon certains auteurs, et considérer que la déclaration d'amour opérerait, comme le dit C. Kerbrat-Orrecchioni, un véritable changement qui serait « une transformation [...] de la relation entre soi et l'autre »³⁹ - transformation qui serait donc le véritable effet conventionnel obtenu par l'acte illocutoire.

L'idée est donc bien que certains exemples d'effet qu'on aurait eu tendance à qualifier de perlocutoires peuvent être également analysés d'un point de vue illocutoire, comme s'il y avait un « bougé » dans leur classification. Mais, dès lors, reste-t-il encore un domaine réservé au perlocutoire ?

3. Extension du domaine de la convention : une historicité relative de la distinction entre illocutoire et perlocutoire ?

L'hypothèse que je voudrais alors avancer ne visera pas à nier que l'effet perlocutoire recouvre un domaine propre, spécifique à certains types d'action linguistique, liés aux réactions naturelles/psychologiques des personnes concernées par l'acte de parole produit. Il ne s'agit donc pas de nier la pertinence, ni la validité de la distinction entre l'illocutoire et le perlocutoire. Mais, tirant parti des analyses provisoires données par Austin – et de ses hésitations – quand il analyse les effets divers qu'il regroupe sous l'ordre de l'illocutoire, notamment à travers ses différentes catégories d'actes, il s'agit d'avancer l'idée qu'un effet qui, à un moment donné, relève de l'ordre perlocutoire, pourrait être repris en charge par l'ordre illocutoire – autrement dit, il s'agit de penser une extension toujours possible de la convention à des effets qui, initialement (d'un point de vue logique), relèvent du naturel (ou du psychologique). Peut-être que par là, les effets s'en trouvent modifiés – mais il n'en reste pas moins que le domaine de l'illocutoire semble pouvoir s'emparer d'effets qui relevaient du domaine perlocutoire.

J'en veux pour exemple tous les effets illocutoires ambigus identifiés par Austin au moyen des verbes « exercitifs ». Je prendrai aussi prétexte de l'historicité du caractère explicite de certains performatifs qu'Austin envisage, non pas comme la simple mise au jour d'une efficacité déjà existante, mais aussi comme son « invention ».

Tout d'abord, la classe des verbes exercitifs est celle qui identifie les effets parmi les plus intéressants et les plus ambigus des effets illocutoires⁴⁰, puisqu'ils consistent en effet à entraîner

39. C. Kerbrat-Orrecchioni, « La déclaration d'amour comme acte de langage », *art. cit.*, p. 3. Précisons tout de suite que, pour C. Kerbrat-Orrecchioni, la déclaration d'amour n'est qu'un « quasi-performatif » (p. 5) qui emprunte son mode d'efficacité à 2 catégories repérées par Austin (les assertifs et les expressifs). Reste que cette analyse est compatible avec une analyse des effets illocutoires en termes de droits et obligations, telle qu'elle est développée par M. Sbisà.

40. Voir la liste in *HTD*, pp. 155-156.

quelque chose qui semble souvent dépendre de l'accord des autres : c'est au moins le cas de « ordonner », « avertir », « commander », « presser », etc. Dans tous ces cas, une action est produite *sur* autrui, sans pourtant qu'autrui soit libre de faire en sorte que l'effet se produise ou pas. Bien sûr, dans tous ces cas, une des conditions insignes de la réussite des actes illocutoires associés est que le locuteur dispose de l'autorité nécessaire pour les faire accepter⁴¹. Autrement dit, c'est la procédure invoquée, telle qu'elle est définie avec toutes les circonstances associées, qui permet au locuteur d'avoir ce genre de pouvoir sur l'interlocuteur. Ce qui revient à dire que l'instauration de cette procédure permet bel et bien de « bloquer », de *déterminer*, la réaction des interlocuteurs dans un cadre déterminé, normé par la procédure. En ce sens, l'instauration de la procédure est bel et bien l'invention d'un effet illocutoire produit conventionnellement, qui inclut une réaction de la part de l'interlocuteur.

Mais, dès lors, ne peut-on pas penser qu'il est *toujours* possible d'instaurer ce genre de procédure pour « déterminer » les réactions des interlocuteurs et ainsi créer des effets illocutoires prenant à leur charge des effets qui auraient pu rester à la charge de la psychologie des interlocuteurs ? Ne peut-on pas comprendre que la conventionnalité des effets illocutoires puisse toujours s'étendre⁴² de manière à prendre en charge (en les régulant) des réactions liées à la psychologie, et donc des effets qui, d'autres façon, pourraient avoir été produit perlocutoirement ? C'est là l'hypothèse sur laquelle nous souhaitons finir, qui ne dit pas si cette conventionnalisation ne modifie pas les effets ainsi obtenus, mais qui, tout en maintenant la distinction illocutoire/perlocutoire, essaie de rendre compte du caractère éventuellement mouvant de la frontière.

Bruno Ambroise,
CNRS, CURAPP-ESS
(UMR 7319 : UPJV/CNRS)

41. Là encore, il convient de renvoyer aux travaux de P. Bourdieu sur le pouvoir symbolique. Voir P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, *op. cit.*

42. Pour la même raison, il est toujours possible qu'elle puisse se restreindre et abandonner des effets réglés (donc illocutoires) au domaine de l'aléatoire (les effets devenant par là perlocutoires lorsqu'ils sont néanmoins produits au moyen de l'usage de la parole).